

CONSEIL MUNICIPAL 23 JANVIER 2023

DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an deux mil vingt trois
Et le 23 janvier

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TERREAUX MICHEL

Présents : M. BICHAUD ERIC - DELPEY STEPHANE – GOYER FABRICE- HELLIAN JOEL - KADOUCH LAURENT - LAGORCE CHANTAL - LENTIGNAC JULIE - MURAT GINETTE – PINOTTI VIVI – RANDONNIER ELODIE – RAYGADE ISABELLE – SANCHEZ MARIELLE- TERREAUX DENIS - TERREAUX MICHEL

Absents excusés : PALI EUGJEN

Pouvoirs : PALI EUGJEN suppléé par GOYER FABRICE

BICHAUD ERIC a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 01-2021 COLLECTE ORDURES MENAGERES

Par 12 POUR et 3 ABSTENTIONS le Conseil municipal demande que lui soit accordé un délai de 3 mois minimum, afin de permettre aux élus d'envisager une ou des solutions alternatives.

DELIBERATION 02-2023 MODIFICATION STATUTS CAB

Adopté à l'unanimité

M. le Maire clos la séance à 21 h 30

Le présent procès verbal est affiché le 26/01/2023.

